



BUREAU  
VERITAS

Bureau Veritas Certification

## DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

BUREAU VERITAS CERTIFICATION nv,  
Vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-022

accrédité pour les activités suivantes 38.2

déclare avoir vérifié si le site dans son ensemble figurant dans la déclaration  
environnementale de l'organisation Renewi Valorization and Quarry (C.E.Te.M.)

portant le numéro d'agrément BE-RW-000026

respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 & n°  
2017/1505 du Parlement européen et du Conseil du 25/11/2009 & 28/08/2017  
concernant la participation volontaire des organisations à un système  
communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le  
strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 & n° 2017/1505;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun  
élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière  
d'environnement ne sont pas respectées;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale de  
du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités  
du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au  
règlement (CE) n° 1221/2009 & n° 2017/1505, seul un organisme compétent peut  
accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme  
un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Anvers le 29/03/2024

Signature

*Sandra Kilde*

